



Augmentations & promotions

Ouverture de la saison 2015

La saison sera courte, elle commence par une formalité : vous avez **jusqu'au 6 octobre** pour donner votre autorisation afin que les informations sur votre salaire soient transmises aux délégués du personnel.

Premier temps :

Vous devez remplir le formulaire de la direction, puis le renvoyer par mail ou le déposer à votre DRH. <http://www.snjcgf.fr/docs/Fichier/2015/12-151001045041.pdf>

Vous pouvez aussi aller voir directement votre IRH !

Tous les journalistes peuvent renvoyer ce formulaire, **y compris les membres de l'encadrement** (même si la direction exclut les cadres du Comité Local des Salaires, les délégués du personnel restent libres de défendre tous les cas d'injustice et de mauvais traitement salarial).

Transmettez aussi vos infos salariales à vos DP.

Deuxième temps :

Les Comités Locaux des Salaires où vous êtes représentés par vos délégués du personnel, se réuniront à partir de la mi-octobre.

Ces comités examinent la situation des salariés qui n'ont pas bénéficié de mesure individuelle depuis plus de 4 ans, c'est pourquoi votre autorisation est indispensable !

IL N'Y EN AURA PAS POUR TOUT LE MONDE !

Ne pas se faire trop d'illusion ! Les délégués du personnel font ce qu'ils peuvent, mais depuis la fin des commissions paritaires, l'attribution des mesures individuelles (pécuniaires et fonctionnelles) est décidée par la hiérarchie et la DRH sans aucune transparence.

Entre la communication de la direction : « *une enveloppe qui doit conduire à l'attribution de mesures individuelles pour près de 30 % des salariés* » et la réalité, il y a un fossé. **Dans les faits, des dizaines de journalistes sont privés de mesures depuis 5 ans, 6 ans, 8 ans, voir plus de 10 ans, sans aucune justification.**

Pour le **Snj-CGT**, les mesures 2015 doivent aller en priorité à tous ceux qui ont vu les mesures individuelles leur passer sous le nez, année après année, sans explication. Ceci ne nous empêche pas d'examiner le cas des journalistes qui se trouveraient en forte disparité.

L'accent sera également mis sur le passage en journaliste spécialisé pour les reporters de plus de 15 ans et sur ceux qui ne sont pas GR1 après 20 ans d'ancienneté.

Paris, le 1^{er} octobre 2015